

COMMUNE DE SAINT PRIVAT CORREZE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2014

- 31 Comptes administratifs 2013,
- 32 Affectation du résultat : commune,
- 33 Affectation du résultat : pompes funèbres,
- 34 Affectation du résultat : assainissement,
- 35 Compte de gestion du receveur 2013,
- 36 Taux d'imposition 2014,
- 37 Vote du budget primitif 2014,
- 38 Subventions 2014,
- 39 Construction d'un préau à l'école,
- 40 Aménagement voirie Moulin de Roland,
- 41 Etude diagnostique branchements d'assainissement,
- 43 Atesat,
- 42 Affaires diverses.

DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE
COMMUNE de ST PRIVAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille quatorze, le 30 avril, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PRIVAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie à 19 heures, sous la présidence de Monsieur Jean Basile SALLARD, Maire de SAINT PRIVAT.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 avril 2014.

Présents : Messieurs SALLARD, CHAUDIERES, LAPLEAU, DUCROS, COMBE, AUBREYRIE, FORETNEGRE, LASSUDRIE et Mesdames FAILLET-TURON, FOLCH, TROYA, MAGNE, MOUSSINAT, BORDES-FROIDFOND, DELPIROUX.

Secrétaire de séance: Monsieur LAPLEAU Pierre.

**COMPTES ADMINISTRATIFS : COMMUNE - ASSAINISSEMENT - POMPES
FUNEBRES**

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Mr CHAUDIERES Michel délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par Mr SALLARD Jean Basile, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL :

N° 2014 / 32
AFFECTATION DES RÉSULTATS : COMMUNE

Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2013;
Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation ;
Considérant les éléments suivants :

POUR MÉMOIRE :

- Excédent de fonctionnement antérieur reporté : (report à nouveau créateur)	315030.41
- Excédent d'investissement antérieur reporté :	32539.20

SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/13:

- Solde d'exécution de l'exercice	-116958.43
- Solde d'exécution cumulé	-84419.23

RESTE À RÉALISER AU 31/12/13:

- Dépenses d'investissement	126003.00
- Recettes d'investissement	6689.00
SOLDE :	-119314.00

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION INVESTISSEMENT AU 31/12/13:

- Rappel du solde d'exécution cumulé	-84419.23
- Rappel du solde des restes à réaliser	-119314.00
Besoin de financement total :	203733.23

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER :

- Résultat de l'exercice	73320.10
- Résultat antérieur	315030.41
TOTAL A AFFECTER :	388350.51

ü *Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :*

AFFECTATION

1°) - Couverture du besoin de financement de la section investissement (Crédit du compte 1068 sur B.P.) :	203733.23
2°) - Affectation complémentaire en "Réserves" (Crédit du compte 1068 sur B.P.) :	
3°) - Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au B.P., ligne 002 (Report à nouveau créateur) :	184617.28
TOTAL :	388350.51

N° 2014 / 33
AFFECTATION DES RÉSULTATS : POMPES FUNEBRES

Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2013 ;
Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation ;
Considérant les éléments suivants :

POUR MÉMOIRE :

- Excédent de fonctionnement antérieur reporté :	2260.02
--	---------

- (report à nouveau créditeur)
- Excédent d'investissement antérieur reporté :

SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2013 :

- Solde d'exécution de l'exercice
- Solde d'exécution cumulé

RESTE À RÉALISER AU 31/12/13 :

- Dépenses d'investissement
- Recettes d'investissement

Solde :

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION INVESTISSEMENT AU 31/12/13 :

- Rappel du solde d'exécution cumulé
- Rappel du solde des restes à réaliser

Besoin de financement total : 0

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER :

- Résultat de l'exercice
- Résultat antérieur **2260.02**

TOTAL A AFFECTER : 2260.02

- ü *Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :*

AFFECTATION

- 1°) - Couverture du besoin de financement de la section investissement
(Crédit du compte 1068 sur B.P.) :
 - 2°) - Affectation complémentaire en "Réserves"
(Crédit du compte 1068 sur B.P.) :
 - 3°) - Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au B.P., ligne 002 **2260.02**
(Report à nouveau créditeur) :
- TOTAL : 2260.02**

N° 2014 / 34

AFFECTATION DES RÉSULTATS : ASSAINISSEMENT

Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2013 ;
Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation ;
Considérant les éléments suivants :

POUR MÉMOIRE :

- Excédent de fonctionnement antérieur reporté : **18682.74**
(Report à nouveau créditeur)
- Excédent d'investissement antérieur reporté : **109258.50**

SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/13:

- Solde d'exécution de l'exercice **59249.10**
- Solde d'exécution cumulé **168507.60**

RESTE À RÉALISER AU 31/12/13:

- Dépenses d'investissement **230393.00**
- Recettes d'investissement **47904.00**

Solde : -182489.00

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION INVESTISSEMENT AU 31/12/13 :

- Rappel du solde d'exécution cumulé	168507.60
- Rappel du solde des restes à réaliser	-182489.00
Besoin de financement :	-13981.40

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER :

- Résultat de l'exercice	23295.69
- Résultat antérieur	18682.74
- <u>TOTAL A AFFECTER :</u>	41978.43

ü *Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :*

AFFECTATION

1°) Couverture du besoin de financement de la section investissement (Crédit du compte 1068 sur B.P.)	13981.40
2°) Affectation complémentaire en "Réserves" (Crédit du compte 1068 sur B.P.)	:
3°) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au B.P., ligne 002 (Report à nouveau créditeur)	27997.03
TOTAL :	41978.43

N° 2014 / 35

**APPROBATION : COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR
EXERCICE 2013 : Commune, Assainissement et Pompes funèbres**

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1) - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

N° 2014 / 36

TAUX D'IMPOSITION DE 2014

Le Conseil Municipal fixe les taux d'imposition pour l'année 2014, ainsi qu'il suit :

- Taxe d'habitation : 13.12 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 13.84 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 70.07 %
- Cotisation foncière des entreprises (ancienne taxe prof.) : 24.01 %

Votants : 15
Pour : 15
Abstention : 0
Contre : 0

N° 2014 / 37
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014

Le Conseil Municipal procède au vote des budgets 2014, lesquels peuvent se résumer ainsi :

<u>COMMUNE</u>		
Section de fonctionnement		
Dépenses	1 0 8 5 4 1 3 . 2 8	
Recettes	1 0 8 5 4 1 3 . 2 8	dont 18 4 6 1 7 . 2 8 d'excédent reporté
Section d'investissement		
Dépenses	3 7 2 0 2 6 . 2 3	dont 12 6 0 0 3 de restes à réaliser
Recettes	3 7 2 0 2 6 . 2 3	dont 6 6 8 9 de restes à réaliser
		dont 8 4 4 1 9 . 2 3 de déficit reporté et 2 0 3 7 3 3 . 2 3 d'affectation du résultat
Vote à mains levées:	Votants: 15	Exprimés: 15 Pour: 15 Abstentions: 0
<u>ASSAINISSEMENT</u>		
Section de fonctionnement		
Dépenses	5 7 6 0 6 . 0 3	
Recettes	5 7 6 0 6 . 0 3	dont 2 7 9 9 7 . 0 3 d'excédent reporté
Section d'Investissement		
Dépenses	2 8 1 6 4 8 . 0 0	dont 2 3 0 3 9 3 de restes à réaliser
Recettes	2 8 1 6 4 8 . 0 0	dont 4 7 9 0 4 de restes à réaliser
		dont 1 6 8 5 0 7 . 6 0 d'excédent reporté et 1 3 9 8 1 . 4 0 d'affectation du résultat.
Vote à mains levées:	Votants: 15	Exprimés: 15 Pour: 15
<u>POMPES FUNEBRES</u>		
Section de fonctionnement		
Recettes	2 2 6 0 . 0 2	
Dépenses	2 2 6 0 . 0 2	dont 2 2 6 0 . 0 2 d'excédent reporté
Vote à mains levées:	Votants: 15	Exprimés: 15 Pour: 15

N° 2014 / 38
SUBVENTIONS 2014

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2014 :

	2014
CAISSE DES ECOLES	32000
CCAS	9000
TOTAL	41000

ORGANISMES	2014
SPRX ST PRIVAT PLEAUX RUGBY XAINTRIE	2350
SPAUR école de Rugby	200
ST PRIVAT SPORTS SECTION FOOTBALL	2350
AJAX Ecole de football	200
COMITE DES FETES DE ST PRIVAT	1500
FAMILLES RURALES	1200
LA PETANQUE XAINTRICOISE	1100
COMITE DES FOIRES ET ANIMATIONS 700+300 exceptionnelle	1000
BOUTS DE CHIFFONS	900
OFFICE DE TOURISME DE LA XAINTRIE	840
LES AMIS DE LA BOURREE	820
CLUB DE PING PONG	665
SOCIETE DE CHASSE	590
PECHEURS DE LA XAINTRIE	590
COMICE AGRICOLE CANTONAL	500
ANCIENS COMBATTANTS FNACA	400
COOPERATIVE SCOLAIRE DU RPI	380
A.E.X.	215
CLUB 3EME AGE DE ST PRIVAT	195
CARREFOUR DE L'AMITIE DE ST PRIVAT	195
SOLIDARITE ENFANTS AMGHRASS MME TURQUET	150
LES XAINTRIGOLOS	150
CHORALE JUBILATE SANTRIA	150
ASS. AMIS BIBLIOTHEQUE DE PRET	125
A.D.A.P.E.I.C. A BRIVE	115
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE ST PRIVAT	105
VELO CLUB AURIA C	100
ASSOCIATION ARGENTAT GYM	100
ASSO ATTELAGE XAINTRIE EQUIDES PASSION ST PRIVAT	100
ASS. DES CHEVAUX LOURDS XAINTRIE/ARGENTAT	100
RESTOS DU COEUR	85
CROIX ROUGE FRANCAISE	85
ACSESS EPDA SERVIERES	80
VOYAGE SCOLAIRE ECOLE JEANNE D'ARC ARGENTAT VOYAGES Ardèche 2 enfants	70
TELETHON	65
SIDA CTION FONDATION DE FRANCE	65
COMITE DE LUTTE CONTRE LE CANCER	65
ASSOCIATION DES D.D.E.N.	65
AFSEP	65
USEP Tulle	55
M.G.P.C.L. A BRIVE	55
FAL Tulle	55
AFOXA Asso forêts de la Xaintrie/Argentat	55
PEP 19	50
LRX Loisirs Rencontres Xaintricoises	50
HANDY LOISIRS BRIVE	50
APAX Saint Privat	50
ADEX Saint Privat	50
SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX	35
TOTAL	18535

N° 2014 / 39
CONSTRUCTION D'UN PREAU A L'ECOLE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis d'aménagement du préau de l'école :

1) Ets Gatignol 19200 Saint Angel :

Construction d'un préau de 6.00 x 17.32 m - hauteur 2 m sous sablière :

- option 1 : charpente en douglas, sans volige, couverture en ardoises fibrociment 40x40 : 15971.00 € HT
- option 2 : charpente en douglas, fourniture et pose de volige en douglas, couverture en ardoises fibro ciment 40x40 : 18663.88 € HT
- 2) SARL Ayguespares 15200 Chalvignac :
 - option 1 : couverture bac acier posée sur volige avec sous toit plastimétal anticondensation : 15858.70 € HT
 - option 2 : couverture bac acier compris anticondensation et plaques translucides : 12611.60 € HT
- 3) Implantation des massifs et réalisation de 10 dés : devis EURL Vignerons : 2385.00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide de réaliser les travaux de construction d'un préau dans la cour de l'école,**
- **retient la proposition des Ets Gatignol à Saint Angel - option 2 : avec charpente et volige en douglas + couverture en ardoises fibrociment = 18663.88 € HT,**
- **Retient la proposition de l'EURL Vignerons à Saint Privat pour l'implantation : 2385.00 € HT,**
- **Sollicite l'attribution d'une subvention de l'Etat, auprès du ministère de l'Intérieur,**
- **Sollicite l'attribution d'une subvention du département, au titre du programme « aménagement des écoles du 1^{er} degré » au taux de 33%,**
- **Arrête le plan de financement suivant :**

Subvention du Département 33 %	6946.00
Subvention de l'Etat ministère de l'intérieur	
Et fonds propres	14102.88
Montant HT	21048.88
TVA 20 %	4209.78
Montant TTC	25258.66
- **Autorise Monsieur le Maire à signer les bons de commande dès que toutes les formalités seront accomplies,**
- **fixe le calendrier prévisionnel d'exécution des travaux à l'automne 2014.**

N° 2014 / 40
AMENAGEMENT VOIRIE AU MOULIN DE ROLAND

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition établie par la SARL FORETNEGRE à Saint Privat, pour réaliser les travaux d'aménagement de la voirie du Moulin de Roland : apport de blocs rocheux, apport de remblais, mise en place et compactage pour la confection d'un revers d'eau : 280.00 € HT soit 336.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide de réaliser les travaux,**
- **Retient la proposition de l'entreprise Foretnègre, pour un montant de 336.00 € TTC.**

Monsieur Alain Foretnègre n'a pas pris part à la décision.

N° 2014 / 41
ETUDE DIAGNOSTIQUE DES BRANCHEMENTS D'ASSAINISSEMENT
SUR LE BOURG

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la révision du schéma directeur d'assainissement communal, confiée au bureau d'études DEJANTE suite à la mise à jour du diagnostic des réseaux de collecte, est actuellement en cours. Une réunion de suivi a été organisée le mercredi 23 avril 2014 en présence de représentants de la commune, du Conseil Général, de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, du Service Police de l'eau, du fermier SAUR et du bureau d'études. Le calendrier prévisionnel de l'étude a été mis à jour et les possibilités de subventions ont été détaillées en fonction du programme de travaux.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la proposition de réalisation d'une étude diagnostique sur les branchements d'assainissement des abonnés y compris en domaine privé. Cela permettrait de réaliser un état des lieux en domaine privé et ainsi d'identifier les éventuels dysfonctionnements. Des tests au colorant sont prévus dans le diagnostic. Le montant des travaux à réaliser pour mettre en conformité le branchement sera estimé pour chaque raccordement.

Cette étude est éligible aux aides de l'Agence de l'Eau Adour Garonne à hauteur de 50 %. De plus, les travaux en domaine privé seront également susceptibles d'être financés à hauteur de 40 % (modalités à définir en partenariat avec les services de l'Agence de l'Eau Adour Garonne). L'étude devra porter « a minima » sur les branchements concernés par les secteurs identifiés dans le programme de travaux issu du diagnostic des réseaux. Cependant, il est également envisageable de d'étendre le périmètre de l'étude à la totalité des branchements du bourg.

Le coût de l'étude a été estimé par le bureau d'études DEJANTE en fonction du nombre de branchements :

Définition de la mission	Quantité	Unité	Prix unitaire (en € HT)	Coût total (en € HT)
Diagnostic des branchements présents dans les secteurs du programme de travaux	150	u	60,00 €	9 000,00 € HT
Diagnostic de tous les branchements existants	475	u	60,00 €	28 500,00 € HT
Support de communication	1	Forfait	1 000,00 €	1 000,00 € HT
Réunion publique	2	u	500,00 €	1 000,00 € HT

Le plan de financement envisagé en fonction du périmètre est le suivant :

Définition de la mission	Coût total (en € HT)	Subvention Agence de l'Eau Adour Garonne (en € HT)	Autofinancement (en € HT)
Diagnostic des branchements présents dans les secteurs du programme de travaux + support de communication + réunions	11000,00 €	5 500,00 €	5 500,00 €
Diagnostic de tous les branchements existants + support de communication + réunions	30500,00 €	15 250,00 €	15 250,00 €

Monsieur le Maire propose d'approuver la proposition d'étude diagnostique des branchements sur la base de **475 branchements** et de lancer le montage du dossier (transmission d'un devis et d'un cahier des charges à l'Agence de l'Eau Adour Garonne, consultation de plusieurs bureaux spécialisés, choix d'une entreprise et passation d'un marché).

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- **Valide la proposition de Monsieur le Maire et approuve le projet d'étude diagnostique des branchements d'assainissement,**
- **Sollicite l'attribution des aides susceptibles d'être accordées par l'Agence de l'Eau Adour Garonne,**
- **Autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la poursuite de l'exécution de cette opération (consultation et choix de l'entreprise).**

N° 2014 / 43 ATESAT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'ATESAT (Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et l'Aménagement du Territoire) a pris fin le 1^{er} janvier 2014. Cette assistance proposait des prestations dans les domaines de l'aménagement, l'habitat et de la voirie. Pour répondre aux besoins des communes à la suite du retrait annoncé de l'Etat en matière d'ingénierie publique, le Département, au travers de l'agence Corrèze ingénierie, nous propose une assistance technique dans les domaines de la voirie et des ouvrages d'art.

Les caractéristiques de cette assistance sont les suivantes :

- assistance technique pour les travaux d'entretien de la voirie,
- seuil d'intervention pour les prestations de maîtrise d'œuvre fixé à 30000 € HT par an,
- intervention prioritaire sur les territoires ne disposant pas de ressources en ingénierie publique ou privée.

Monsieur le Maire précise que les services de la DDT s'engagent à assurer encore en 2014, l'assistance à la gestion de la voirie par le biais d'un guide pratique à paraître prochainement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide de se renseigner sur une éventuelle adhésion à l'agence départementale.**

N° 2014 / 42 AFFAIRES DIVERSES

Révision des toitures :

Des travaux de révision des toitures sont à prévoir sur les bâtiments de la mairie, de l'église et du presbytère. Un devis a été demandé à l'entreprise Bourbouze, une nouvelle relance lui sera adressée. Le Conseil Municipal décide de consulter également les entreprises Puyraimond et Manaud.

Voirie :

Le Conseil Municipal décide de faire le point des travaux de voirie à programmer. Messieurs Chaudière, Lapeau, Foretnègre et Aubreyrie sont chargés de dresser un état des lieux de la voirie afin de définir des priorités. Un rendez vous est fixé au samedi 3 mai à 9 heures 30 devant la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30.

Liste des Conseillers municipaux :

Nom	Prénom	Fonction	Signature
SALLARD	Jean Basile	Maire	
CHAUDIERES	Michel	1 ^{er} adjoint	
LAPLEAU	Pierre	2 ^{ème} adjoint	
FOLCH	Simone	3 ^{ème} adjoint	
MAGNE	Virginie	Conseiller	
FAILLET TURON	Elisabeth	Conseiller	
COMBE	Jean Francis	Conseiller	
DUCROS	Fabien	Conseiller	
MOUSSINAT	Patricia	Conseiller	
TROYA	Sonia	Conseiller	
LASSUDRIE	Mathieu	Conseiller	
BORDES	Anne Marie	Conseiller	
AUBREYRIE	Fabrice	Conseiller	
FORETNEGRE	Alain	Conseiller	
DELPIROUX	Sylvie	Conseiller	